

Cookies et traceurs : ce qu'il faut savoir et faire avant le 31 mars 2021



NEXT avocats – www.next-law.fr contact@next-law.fr – 01 75 43 86 23

Les traceurs exemptés de recueil du consentement



Traceurs d'utilisation



Traceurs techniques



Traceurs d'audience



- Authentification
- Mémoire d'un panier d'achat
- Facturation d'achats

- Personnalisation de l'interface
- Equilibrage de la charge des équipements de communication
- Limitation de l'accès gratuit pour les sites payants
- Conservation des choix exprimés par les utilisateurs sur le dépôt des traceurs

- Mesure de performances
- Détection de problèmes de navigation
- Optimisation des performances techniques ou de l'ergonomie
- Estimation de la puissance des serveurs nécessaires
- Analyse des contenus consultés







Pour ces traceurs exemptés :



Pas de Cookie Management Platform (CMP)



Pas de case à cocher



Pas de bandeau d'information sur la première page consultée



Pas de bouton pour accepter

Mais...





L'information de l'existence et de la finalité des traceurs doit figurer dans la politique de protection des données



La **durée de vie** des traceurs est limitée à 13 mois



La **conservation** des données collectées est limitée à 25 mois



Si vous utilisez Google Analytics:



Analytics



User and event data retention

You may change the retention period for data you send that is associated with cookies, user identifiers, or advertising identifiers. These controls do not affect most standard reporting, which is based on aggregated data. Google signals data (if enabled) is retained according to your setting or 26 months, whichever is less. Changes to these settings take effect after 24 hours. (Learn more)

User and event data retention: (?) 14 months ▼ Reset on new activity: (?) OFF

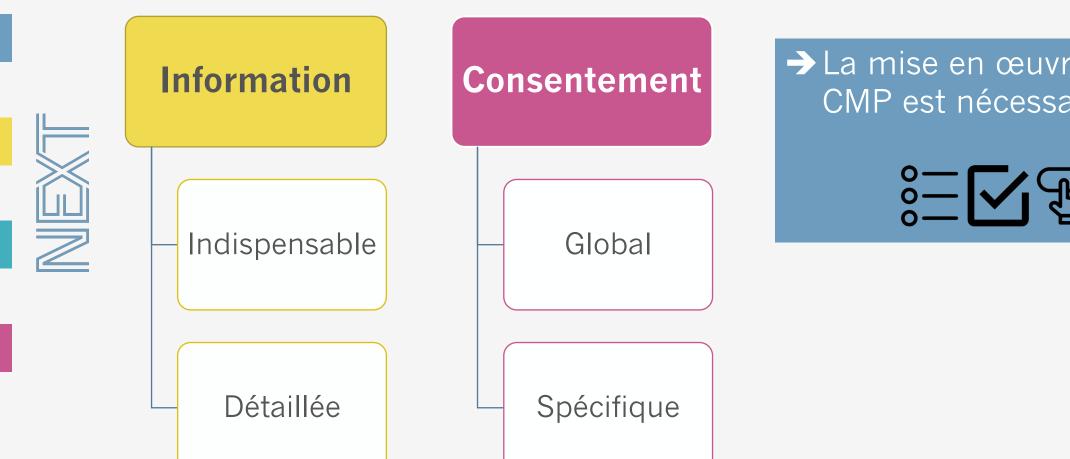


Cancel



Anonymisation des adresses IP

Pour tous les autres traceurs, une information et un consentement sont exigés



→ La mise en œuvre d'une CMP est nécessaire



Attention : la CNIL effectue des contrôles



En cas de manquement(s), l'entreprise s'expose :



À des sanctions financières (montant pouvant aller jusqu'à 2% du chiffre d'affaires annuel mondial total de l'entreprise)

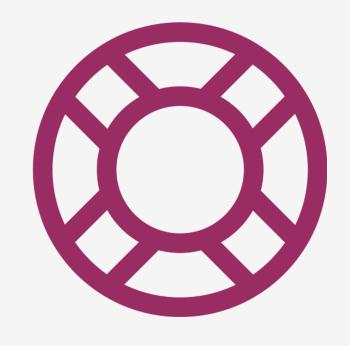


À des **injonctions** de mise en conformité, assorties d'astreintes par jour de retard



Les avocats de expertise reconnue en droit des données personnelles.

NEXT ont une N'hésitez pas à les contacter pour toute assistance pour votre mise en conformité.





INFORMATIQUE INTERNET RESEAUX SOCIAUX E-COMMERCE

TRANSITION DIGITALE

ACTIFS NUMERIQUES

CREATION SPECTACLES DIVERTISSEMENT

AUDIOVISUEL

L'actualité du droit du numérique et de la création décryptée. Suivez-nous :





twitter.com/NextAvocats www.linkedin.com/company/next-avocats/ www.instagram.com/next_avocats/

© NEXT avocats Mars 2021